

VILLE DE VAL-D'OR
AVIS PUBLIC
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-29
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le 17 juillet 2017, a adopté le projet de 2017-29, amendant le règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats, le règlement de lotissement 2014-10 ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier certaines dispositions générales, notamment :

- Prévoir que dans le cas d'un agrandissement d'un bâtiment principal résultant de l'installation d'un solarium sur un perron, un patio, une galerie ou une véranda, le plan d'implantation par un arpenteur-géomètre ne sera pas requis à certaines conditions;
- Préciser et normaliser les dispositions applicables à la profondeur moyenne d'un terrain non desservi et non riverain;
- Assouplir les normes relatives à la hauteur maximale des bâtiments complémentaires (par rapport au bâtiment principal);
- Obliger que les bassins d'eau présentant une certaine profondeur soient situés à l'intérieur d'une enceinte fermée de façon à en contrôler l'accès;
- Rendre applicables aux constructions érigées à l'extérieur d'un bâtiment destinées à la vente, la liquidation et autres événements similaires les normes relatives à toute construction destinée à la tenue d'assemblées publiques ou d'expositions;
- Modifier la façon de mesurer la distance devant être respectée entre une allée d'accès à une aire de stationnement et les cases de stationnement;
- Autoriser sur le littoral la construction d'un coffre de rangement et fixer ses dimensions maximales;

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le mardi 8 août 2017, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 26 juillet 2017.

LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe